Kenya : la Cour suprême ne peut pas statuer sur le recours

BBC Afrique, 25 octobre 2017 Le prÃ©sident de la Cour SuprÃªme kenyane, David Maraga (photo), a dÃ©clarÃ© mercredi que la juridiction est incapable de statuer sur le recours concernant la nouvelle prÃ©sidentielle. Il a proposÃ© de reporter la sÃ©ance. M. Maraga a indiquÃ© qu'il n'y a pas assez de juges disponibles pour traiter le dossier et il faut cinq juges pour atteindre le quorum.

Il a ajoutÃ© que la vice-prÃ©sidente, Philomena Mwilu n'est pas en mesure de participer Ã la session car son garde du corps est en soin Ã l'hÃ´pital Ã Nairobi, la capitale. Ce garde du corps a Ã©tÃ© blessÃ© par balles mardi par des hommes armÃ©s. Selon David Maraga, un autre juge malade est en traitement hors du pays, deux autres sont indisponibles et un autre n'a pas pu trouver de place dans l'avion pour assister Ã la sÃ©ance. A en croire Alastair Leithead de la BBC, l'Ã©lection va avoir lieu comme prÃ©vu. La cour suprÃªme kenyane avait annulÃ© la prÃ©sidentielle du 8 aoÃ»t en raison d'irrÃ©gularitÃ©s. Le leader de l'opposition Raila Odinga boycotte la nouvelle Ã©lection car, selon lui, rien n'a changÃ©. Le prÃ©sident sortant, Uhuru Kenyatta, qui brigue un second mandat, pense que le scrutin doit se tenir Ã date Ã©chue.

Â

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});